Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20251217-D-57-17122025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2025
Délibération n°57-17122025

OBJET : Provision pour dépréciation budget 30000 –CIAS

M. Philippe GUIARD, Vice-président du CIAS, indique au conseil d'administration que sur les recommandations de la trésorerie il faut prévoir une provision sur le budget CIAS (30000), pour créances douteuses.

ANNEE	Situation au 15/12/2025	% à PROVISIONNER	MONTANT A PROVISIONNER
2018	422,62	100%	422,62
2019	680,34	100%	680,34
2020	199,19	100%	199,19
2022	763,54	50%	381,77
2023	3 213,95	25%	803,49
2024	4 729,08	0%	-
2025	*41 967,25*		
			2 487,41

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Année	Destinations	Dotations	Reprise	Compte budgétaire	Compte hélios
2022	Créances douteuses	4 166,42		6817	4911
2023			4166.42	7817	4911
2023		3334.59		6817	4911
2024			3 334,59	7817	4911
2024		1 958,25		6817	4911
2025			1 958,25	7817	4911
2025		2 487,41		6817	4911
	SOLDE	2 487,41		4911	

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus,

CHARGE le Président ou le Vice-Président de régler toutes formalités relatives

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME

CRAON, le 17 décembre 2025

Philippe GUIARD

Vice-président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, Mme GARBE Pascale, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M LANGOUËT Christophe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme TRICOT Marina

EXCUSÉS : M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GOHIER Odile, Mme GUIOUILLIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme De FARCY De PONFARCY Christine,
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GUIARD Philippe

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.